

Annexe 3 Demande de présentation d'une déclaration par les acteurs non étatiques accrédités aux sessions du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique

Conformément au paragraphe 15 du document..., les acteurs non étatiques accrédités qui souhaitent présenter une déclaration aux sessions du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique doivent adresser une demande à cet effet à l'unité Relations extérieures, partenariats et organes directeurs (EPG) du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique (à l'adresse GoverningBodiesAfro@who.int) au plus tard une semaine avant la date de démarrage de session concernée.

La déclaration devrait respecter les limites de temps et de longueur fixées pour les déclarations présentées par des acteurs non étatiques à la session concernée, comme indiqué dans la note d'information distribuée à tous les participants. La déclaration devrait porter sur des sujets techniques et se rapporter à la fois au point de l'ordre du jour et au document préparé pour celui-ci. La déclaration ne devrait pas aborder des sujets d'ordre politique sans lien avec le point de l'ordre du jour et ne devrait contenir aucune référence déplacée ou désobligeante à l'endroit des États Membres. S'il ne doit y avoir aucune référence à un État Membre particulier ni à des localités dans des États Membres, il convient de rappeler que la nomenclature applicable est celle des Nations Unies.

Le Président du Comité régional décide d'accorder ou de refuser à l'acteur non étatique accrédité le droit de présenter oralement sa déclaration pendant la session compte tenu de sa pertinence pour le débat, des contraintes de temps ou d'autres raisons.

La déclaration est postée sur le site Web du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique pour une période de temps déterminée par le Secrétariat, et ne sera pas conservée par la suite.

Nom et acronyme des acteurs non étatiques (en anglais, en français ou en portugais)

Alliance ouest-africaine pour une politique sur l'alcool (WAAPA)

Date et intitulé de la session : Lundi 25 août 2025, Pilier 1 : Un milliard de personnes

supplémentaires bénéficient de la couverture santé universelle

Point de l'ordre du jour (numéro, intitulé) : Point 7 de l'ordre du jour : Cadre régional pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la santé

bucco-dentaire : aborder les maladies bucco-dentaires dans le cadre des maladies non transmissibles en vue d'une couverture sanitaire universelle et de la santé pour tous d'ici 2030

Nature de la déclaration : Écrite Orale

Si la déclaration est orale, nom et fonction de la personne qui souhaite la lire : Dr Vihotogbe Fagbemi Serge

Dedjinou, Membre du conseil d'administration de l'Alliance ouest-africaine pour les politiques sur l'alcool (WAAPA)

Déclaration (en anglais, en français ou en portugais) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Délégués distingués,

L'Alliance ouest-africaine pour la politique de contrôle de l'alcool (WAAPA) se félicite et appuie l'adoption du « Cadre régional pour l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la santé bucco-dentaire : intégrer la lutte contre les maladies bucco-dentaires dans la stratégie de prévention des maladies non transmissibles afin d'atteindre la couverture sanitaire universelle et la santé pour tous d'ici 2030 ».

La WAAPA soutient pleinement ce cadre, car il reconnaît la consommation d'alcool comme un facteur de risque majeur des maladies bucco-dentaires, notamment les cancers buccaux, les caries et les maladies parodontales, particulièrement dans les communautés à faibles revenus.

Nous exhortons les États membres à veiller à ce que leurs stratégies nationales de santé bucco-dentaire intègrent des mesures de contrôle de l'alcool, telles que la fiscalité, les restrictions de commercialisation, l'étiquetage et la régulation de la disponibilité, afin de réduire les maladies bucco-dentaires liées à l'alcool et de renforcer les politiques de lutte contre les maladies non transmissibles ainsi que les soins de santé primaires.

Nous sommes convaincus qu'une mise en œuvre accélérée du « Cadre pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre l'alcool, 2022-2030, dans la Région africaine » viendra compléter les stratégies en matière de santé bucco-dentaire et contribuera à prévenir les affections liées à la consommation d'alcool.

En conclusion, nous encourageons les États membres à prendre des mesures audacieuses en matière de contrôle de l'alcool afin de bâtir des systèmes équitables de santé bucco-dentaire dans la Région africaine.

Nom : Dr Vihotogbe Faqbemi Serge Dedjinou,

Fonction : Coordonnateur national de l'Alliance béninoise pour la politique de l'alcool (BAPA)

Date : 14 août 2025